

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE SE REUNIRA EN SEANCE ORDINAIRE LE :

***JEUDI 11 FEVRIER 2010 A 20 HEURES
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ARLUISON***

ORDRE DU JOUR

- 1. Garantie d'emprunt en faveur de l'Association de Gestion de l'Etablissement Catholique d'Enseignement Sainte Thérèse (AGEC Sainte Thérèse) ;**
- 2. Convention de mandatement ;**
- 3. Avis de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière sur la demande du SIETOM tendant à être autorisé à épandre des composts d'ordures ménagères issus de l'unité de compostage située sur le territoire de la Commune ;**
- 4. Autorisation de dépassement du Coefficient d'Occupation du Sol (C.O.S) pour des travaux d'isolation thermique ou d'équipement en énergie renouvelable ;**
- 5. Travaux d'entretien du Bois des Pins – année 2010 ;**
- 6. Travaux d'entretien annuel du bois prieur – Travaux touristiques – Programme 2010 ;**
- 7. Réforme et vente de véhicules ;**
- 8. Modification du tableau des emplois communaux ;**

9. Mise à disposition d'agents communaux auprès de la Communauté de Communes ;
10. Attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires aux conseillers territoriaux des activités physiques et sportives ;
11. Compte rendu au conseil de l'exercice des pouvoirs délégués ;
12. Questions diverses.

FAIT A OZOIR-LA-FERRIERE LE 5 FEVRIER 2010

**LE MAIRE,
JEAN-FRANÇOIS ONETO.**